Ville-Marie
Montréal

AVIS DE RAPPEL

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce plan à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, pour ajouter deux sites 25-04 à la tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri

(dossier 1247303001)

AVIS DE RAPPEL est, par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a, lors de sa séance tenue le 12 mars 2024, adopté le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation **le jeudi 28 mars 2024, à compter de 17 h 30, au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est**.

3. Ce projet de règlement vise à modifier la carte « La densité de construction » pour ajouter deux sites 25-04 à la tête d'îlot au nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-Denis et Berri.

4. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

5. La documentation afférente à ce projet peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante :

https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-ville-marie-5538.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet de règlement peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

6. Le présent avis, le projet de règlement et le sommaire décisionnel (1247303001) qui s'y rapportent, sont également disponibles sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : https://montreal.ca/ville-marie, en cliquant sur « Avis publics », et ils peuvent être consultés entre 8 h 30 et 16 h 30 (mais à partir de 10 h 30 le mercredi), aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 16 mars 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie